

Petit lexique de l'éducation musicale



L'utilisation d'un vocabulaire adapté pour décrire une pièce musicale est préconisée dès l'école maternelle (*extrait de la ressource Eduscol « Lexique de l'éducation musicale »*) :

A CAPPELLA : chant sans accompagnement instrumental (voix seules).

HAUTEUR : place d'un son dans l'échelle musicale grave/aiguë.

INTENSITÉ : puissance sonore.

MUSICOGRAMME : représentation graphique d'un événement sonore ou d'un extrait d'œuvre musicale.

NUANCE : variation de l'intensité du son.

PULSATION : battement régulier qui sous-tend la musique.

RYTHME : agencement des durées.

TEMPO : vitesse d'interprétation d'une pièce musicale.

TIMBRE : ensemble des caractéristiques sonores qui permettent de reconnaître un instrument ou une voix.

Les termes **intensité**, **hauteur**, **timbre** et **durée** constituent **les quatre paramètres du son**. Afin de pouvoir décrire les références culturelles proposées à l'écoute dans les fiches d'exploitation, il est important de connaître et d'utiliser le vocabulaire associé à chacun des paramètres.

La hauteur : La hauteur moyenne des voix est appelée la tessiture. De la plus aiguë à la plus grave les registres des voix sont les suivantes : soprano, alto, ténor, baryton et basse.

Un gros instrument produira un son plus grave. Par exemple dans la famille des cordes frottées, on classera du plus aiguë au plus grave le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse.

L'intensité : C'est le volume du son. On dira que le son est doux (piano) ou fort (forte).

Quand on augmente progressivement le volume, cela s'appelle un crescendo.

Quand l'intensité diminue progressivement, c'est un decrescendo.

La durée : Elle correspond à la longueur d'un son dans le temps : son court, son long.

Ne pas confondre **la pulsation** (le battement régulier que l'on peut faire à l'écoute d'un morceau) avec **le tempo** (la vitesse de cette pulsation) qui peut être lent, modéré, rapide ou encore **le rythme** (la place des notes dans le temps et sa durée).

Dans un morceau, le rythme change. La pulsation est régulière (sauf si modification du tempo).

Le timbre : C'est le paramètre qui permet de distinguer deux sons de même durée, même volume et même hauteur. C'est ce qui rend un son caractéristique et reconnaissable (ex : la voix de quelqu'un, le son du violon ...)

Pour qualifier le timbre d'un instrument, on définira sa famille (souvent liée à sa matière) comme les cordes, les percussions en peau, en bois, en métal, les vents (qui comprend les sous-familles des bois et des cuivres) ...

Pour décrire la couleur d'une voix, le vocabulaire est riche. Elle peut être chaude, douce, sensuelle, métallique, sourde, timbrée, claire, rauque, sombre, voilée, éraillée, atone, plate, puissante, blanche, nasale...